

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT 661

Déposé le : 24.1.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Places en EMS : les besoins futurs seront-ils satisfaits ?

Texte déposé

Statistique Vaud a publié en décembre 2016 un rapport intitulé « Estimation des besoins en lits pour les EMS Période 2015-2040, Canton de Vaud ». Celui-ci doit servir à établir une planification des futurs besoins en lits en EMS.

Trois scénarii d'estimation des besoins ont été considérés, basés notamment sur trois scénarii démographiques.

Je remercie ainsi par avance le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Entre 2014 et 2020, l'augmentation nécessaire du nombre de places en EMS est estimée à 8.8%, selon le scénario moyen. Les projections effectuées dans d'autres cantons, sur la base de leurs propres données démographiques, indiquent une augmentation parfois nettement plus importante. Statistique Vaud ne s'est-il pas montré ici trop « optimiste » ? Le Conseil d'Etat ne craint-il pas que les besoins soient sous-estimés ?
2. Le taux de recours aux soins en EMS est supposé diminuer selon les projections établies dans le rapport. De même, les effets de l'évolution favorable de la morbidité se matérialiseraient dès 2015, alors que d'autres cantons estiment que ceux-ci ne se manifesteront que plus tard, par exemple dès 2025. Ici encore, le canton de Vaud n'est-il pas trop optimiste ?
3. La planification cantonale sera-t-elle basée sur les projections établies dans ce rapport, et le cas échéant sur la base de quel scénario (moyen, EMS+ ou EMS-) ?
4. Quel est le concept cantonal en matière de lits d'attente ? Comment ce concept est-il amené à évoluer entre aujourd'hui et 2040 ?
5. En 2014, les 5'889 places en EMS vaudois étaient occupées à 100% au 31.12 : comment le Conseil d'Etat interprète-il ce chiffre ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

SANSONNENS, Julien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

ORAN Marc

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch